

## PRIX BIENNAL DU PAYSAGE "MICHEL DEPYPERE" 2020

### RÈGLEMENT

Le Prix du Paysage Michel Depypere est le concours biennal d'arts plastiques, où le thème du "paysage" au sens large est abordé.

Il est organisé par le Koninklijke Kunstkring Evariste Carpentier (Cercle Artistique Royal Evariste Carpentier) de Kuurne, en collaboration avec la Municipalité. Cette année le concours en est à sa 20ème édition.

Les lauréats des éditions antérieures du Prix du Paysage sont: José Vanpoucke (1979), Frans Vercootere (1981), (non attribué en 1983), Carly Vanoverbeke (1985), Ronny Delrue (1987), Dirk Verhulst (1990), Luc Vandromme & Lieven Neyrinck (1992), Eric Reynaerts (1994), Yves Beaumont (1996), Ronald Ceuppens (1998), Tim Polfliet (2000), Willy Van de Velde (2002), Kathleen Van Houtte (2004), Dimitri Vancoillie (2006), Philippe Morin (2008), Arnaud Tandt (2010), Isa D'Hondt (2012), Gilles Van Schuylenbergh (2014), Ludwine Pauwels (2016) et Laurent Dierckx (2018).

Le **lauréat** reçoit le montant de **€ 2.000**, le 2nd et le 3me prix respectivement: **€ 300 et € 200**.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer les prix.

Le jury, sous la présidence de l'échevin de Culture, sans droit de vote, est composé de personnalités reconnues du monde des arts plastiques, dont les noms ne sont pas encore connus actuellement.

Ce concours est ouvert à tout artiste exerçant une discipline plastique.

Le lauréat s'engage à céder définitivement l'œuvre couronnée à la Municipalité de Kuurne. Elle fera partie du patrimoine municipal.

Les œuvres couronnées dans le passé n'entrent pas en considération.

Les lauréats des éditions antérieures du Prix du Paysage ne sont pas autorisés à participer au concours.

Chaque participant soumet trois œuvres dont il est le propriétaire. **Le droit d'inscription s'élevé à € 10**, qui sera réglé lors de la remise des œuvres.

L'inscription se fera de préférence via le site Internet, où vous trouverez un formulaire à remplir.

Veillez y ajouter **des photos de bonne qualité** de l'artiste et de chaque œuvre présentée.

Au moment de la remise des œuvres, il vous sera attribué un numéro accompagné des lettres a-b-c, se rapportant aux trois œuvres participantes. Veillez à ce que les peintures soient bien sèches. Si l'inscription n'est pas encore faite via le site Internet, vous remettrez une enveloppe fermée contenant les mêmes informations que nous demandons sur le site Internet.

Les œuvres peuvent mais ne doivent pas être signées.

En cas de vente d'une œuvre, une commission de 25% sera perçue par les organisateurs, à savoir le Koninklijke Kunstkring Evariste Carpentier.

Les œuvres ne sont pas assurées par Le Cercle organisateur, mais elles seront traitées et manipulées avec le plus grand soin. Toutefois, chaque participant est libre de contracter une assurance pour ses propres œuvres.

La remise des œuvres est prévu exclusivement **le samedi 16 mai 2020, entre 14.00 h et 18.00 h, à l'adresse suivante: "Oud Gemeentehuis", Kerkstraat 10, 8520 Kuurne.**

L'inscription se fera sur place, c.à.d. l'inscription préalable n'est pas nécessaire.

A part les œuvres primées, seront exposées toutes celles sélectionnées par le jury. Les participants, dont une ou plusieurs œuvres ont été sélectionnées, seront informés par écrit de cette sélection.

**Le vernissage et la proclamation** auront lieu à **l'église Saint Michel**, Place du Marché à Kuurne, **le vendredi 29 mai 2020, à 17.00 h**, suivi d'une réception.

A l'occasion de l'exposition, un catalogue en couleur des œuvres sélectionnées sera édité.

**Les œuvres sélectionnées y seront exposées du 29 mai au 7 juin 2020.**

Heures d'ouverture de l'exposition: tous les jours, de 14.00 h à 19.00 h.

**Le 7 juin 2020**, après la fermeture de l'Art-Markt Kuurne, **entre 18 et 20h**, se fera **le retrait des œuvres**: les non-sélectionnés dans la maison Oud Gemeentehuis, Kerkstraat 10, les sélectionnés directement à l'église St Michel.

Toutes les œuvres non reprises, deviendront la propriété du Cercle organisateur.

**La décision du jury est irrévocable** et il n'y aura pas de correspondance quant aux résultats. Par sa participation au Prix du Paysage "Michel Depypere", l'artiste s'engage à souscrire le présent règlement.

Des exemplaires du présent règlement sont disponibles aux adresses suivantes:

Annie Messely, tel. 056/72.80.88, e-mail: annie.messely@skynet.be

Martine Depypere, tel. 056/71.51.91, e-mail: tine.depypere@telenet.be

Dienst cultuur, Gemeentehuis, Kuurne, e-mail: vrijetijdsdienst@kuurne.be